

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 V. 286 Vœu relatif à la réhabilitation et la mise en valeur de l'Ile aux Cygnes.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la délibération 2011 SG 15, adoptée au Conseil de Paris lors de la séance des 7 et 8 février 2011, relative à « l'aménagement des berges de Seine : approbation du bilan de la concertation préalable et approbation du projet » mentionne que « dans le 15e, un réaménagement de l'Ile aux Cygnes doit être mené » ;

Considérant que, lors de la fête du Conseil de quartier Emeriau/Zola en 2010, les habitants se sont exprimés sur le devenir de l'île concernant son réaménagement et qu'à cette occasion, 531 personnes se sont exprimés et 59 % d'entre elles se sont manifestées sur un réaménagement de l'île ;

Considérant que le Conseil de quartier Emeriau/Zola a mis en avant la biodiversité arboricole présente sur le site en finançant un arboretum ;

Considérant que la 66e essence a été plantée sur l'île à l'occasion de la fête de quartier, lors de l'inauguration de l'arboretum le 25 juin 2011 ;

Considérant que l'Ile aux Cygnes fait l'objet d'une volonté de réaménagement depuis 2004 ;

Considérant que l'Ile aux Cygnes joue un rôle refuge pour de nombreuses espèces vivant sur la Seine ;

Considérant que le Plan Biodiversité prévoit le renforcement de la trame des milieux aquatiques ;

Considérant que le Plan Biodiversité prévoit de favoriser les continuités écologiques entre trames verte et bleue ;

Considérant que l'Ile aux Cygnes représente une zone de jonction entre l'eau et la terre où sont présentes des espèces typiques ;

Sur la proposition de MM. Philippe GOUJON et Jean-François LAMOUR, de Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE et Géraldine POIRAU-L-GAUVIN, et des élus du Groupe UMPPA,

Demande à M. le Maire de Paris :

D'étudier les propositions suivantes dans le cadre d'une réhabilitation et mise en valeur de l'Ile aux Cygnes :

- réhabilitation de l'ensemble de la promenade,
- mise en valeur de ce site unique à Paris comme refuge de biodiversité,
- dans la poursuite de la matérialisation de l'arboretum, réalisation de documents pédagogiques et informatifs dans le cadre de la sensibilisation des Parisiens et notamment des enfants aux enjeux de la biodiversité et au potentiel du site.